

Le 27 septembre, membres du Conseil Presbytéral et du Conseil diocésain de Pastorale étaient réunis, au Centre diocésain.

Les deux questions du jour, la pastorale des funérailles et la lettre du Pape François au peuple de Dieu, ont permis des échanges riches, sincères et bienveillants. Selon notre évêque, chaque baptisé doit se sentir concerné par les transformations ecclésiales et sociales demandées.

La pastorale des funérailles, affaire de tous et lieu d'évangélisation

Le père Jean Serge Massamba introduit ce temps d'échanges avec la synthèse des travaux du Conseil Presbytéral déjà effectués. Puis les présents ont répondu à trois questions, en trois sous-groupes :

- Comment les funérailles sont l'affaire de tous et comment en faire un lieu d'évangélisation ?
- Quels moyens nous donnons-nous pour cette pastorale ?
- Quels acteurs avant, pendant et après la célébration ?

La mise en commun va être reprise par un groupe de travail convoqué par l'évêque, en vue d'un document qui aura valeur normative dans le diocèse. La réflexion est donc à poursuivre.

Réactions suite à la lettre au Peuple de Dieu du pape François (20 août 2018)

Selon cette lettre, « L'ampleur et la gravité des faits (abus sexuels, abus de pouvoir et de conscience sur des mineurs) exigent que nous réagissions de manière globale et communautaire ».

Une cellule d'écoute des victimes a été constituée pour les deux diocèses de Rouen et d'Evreux. Ses membres sont avocate, psychothérapeute, conseillère conjugale, psychologue, médecin, ancien animateur, magistrat en retraite. L'une d'entre eux, Laurence de Palma a relayé la demande adressée aux deux évêques de mettre en place une formation pour les prêtres mais aussi les laïcs, animateurs d'Aumônerie, de centres de loisirs, de colonies de vacances...

Le message du Conseil Permanent de la CEF a été aussi évoqué : « la lettre du pape nous invite à être clairvoyants, avertis, intraitables, rigoureux pour que l'Eglise redevienne une maison sûre ». La pédophilie est une pathologie complexe aux multiples facettes. Elle nécessite la mise en place de protections tant pour les mineurs que pour les animateurs, l'ensemble des acteurs engagés en pastorale.

La parole doit être libérée pour tous. Chacun doit pouvoir exprimer sa souffrance, sans pour autant être condamné. L'accueil et l'écoute, en vérité, sont primordiaux. L'Evangile et le droit sont à articuler. Et ne focalisons pas sur le cas des clercs : la société entière est malade. Retenons ensemble l'appel à la conversion que nous adresse le pape.

Prière et convivialité n'ont pas été inutiles, pour avancer avec cet ordre du jour !